Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 029-212901805-20260330-2026003018-DE

TI-KÊR PLOUZIRI

MAIRIE DE PLOUDIRY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUDIRY

Séance du 30 mars 2026

Délibération n° 2026-003-018

L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 19h00
LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame QUENTRIC BOWMAN, Maire.
Date de convocation : 26 mars 2026
Présents : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, VIGNAUD Jennifer, MERDY Gildas, NEGER Emmanuelle, AILLET Jérôme, OMER Elodie, LE CORRE Brivael, CHEMINOT Patricia, CUEFF Rémy, MORRY Silvia, PRONOST Axel, DISARBOIS Rachel, FORTUN Julien, SAGER-KLUGHERTZ Armelle

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Vote pour	Vote contre	Abstentions
15	14	1	15	0	0

Délégations du maire à la Secrétaire Générale de Mairie

Les articles L2122-19, R2122-8 et R2122-10 du CGCT confèrent au maire le pouvoir de donner :

1. à un ou plusieurs fonctionnaires de la commune tout ou partie des fonctions qu'il exerce en tant qu'officier d'état civil sauf celles prévues à l'article 75 du C.Civ,
2. à un ou plusieurs agents communaux pour l'apposition du paraphe sur les feuillets des registres des délibérations et des arrêtés municipaux, la délivrance des expéditions de ces registres, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures,
3. à un ou plusieurs fonctionnaires de catégorie A pour la certification de la conformité et l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement.

Pour permettre la continuité de service, en l'absence du maire, il est proposé de subdéléguer ces pouvoirs à Lucie NEUILLET, attaché territorial, exerçant les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** cette proposition de subdélégation des pouvoirs du Maire ainsi que les conditions d'application à la Secrétaire Générale.

Accord du conseil à l'unanimité.

La Maire
Morgane QUENTRIC BOWMAN

MAIRIE DE PLOUDIRY 29 (Finistère)

Le secrétaire de séance
Jean-Yves CAM